

Quelques observations sur les rapports entre les élections communales et législatives

par Bernard DUBOIS et Jean-Marie van HILLE.

★

A première vue un parallélisme entre les élections communales et les élections législatives peut paraître une coïncidence. Les intérêts en jeu dans les deux types d'élection sont en effet d'un ordre très différent. Les élections législatives ont trait au gouvernement du pays entier. Du résultat de ces élections dépendra même, d'une certaine façon, la politique du pays vis-à-vis de l'étranger. En plus, les élections législatives se déroulent dans un cadre national. Le programme des partis est le même pour chaque canton.

Mis à part les communes, où à la suite d'un accord entre les différents partis locaux, les élections communales n'ont pas lieu, la lutte pour les élections communales se passe dans une ambiance très différente. Les intérêts qui y jouent sont d'un ordre restreint. Les partis en présence ne sont pas nécessairement les mêmes qu'aux élections législatives et les candidats connaissent la clientèle électorale de façon plus personnelle. En bref, bien des facteurs contribuent à créer une différence entre les élections communales et les élections législatives.

Une brève enquête concernant les deux élections démontre cependant une grande similitude de leurs résultats respectifs. Comme à notre connaissance aucune étude n'a traité jusqu'à présent le problème de la corrélation entre ces deux modes d'élection, nous ne disposons d'aucun « back-ground », d'aucune idée déjà avancée ou acceptée. Ceci ne facilite guère notre tâche. Nous pensons cependant que la cause essentielle de ce phénomène doit être recherchée précisément dans les intérêts que représentent ces deux types d'élection. Dans la mesure où les intérêts communaux se superposent aux intérêts

nationaux, ou s'en rapprochent, nous remarquons une plus grande identité entre les résultats des élections communales et ceux des élections législatives. Si par contre, les intérêts locaux et les intérêts nationaux n'ont rien de commun, l'on assiste à des élections dont les résultats sont totalement dissemblables.

Généralement les intérêts se rejoignent surtout dans les communes qui comptent une grande population. A cet effet, nous avons divisé notre travail en trois parties : les grandes villes, les villes moyennes et les villages. Cette étude qui traite donc les communes par ordre de décroissance, permettra de constater plus facilement ce phénomène.

Une dernière réserve, les chiffres des élections législatives sont ceux de la Chambre des Représentants. Ce résultat ne diffère guère dans l'ensemble, des résultats du Sénat.

Les élections dans les grandes villes

En additionnant le nombre des habitants des grandes agglomérations : Bruxelles, Anvers, Liège et Gand, on obtient un total de 2.193.400 habitants, soit 25,77 % de la population belge.

Du point de vue électoral, il faut distinguer Bruxelles des trois autres centres. La position très spéciale de Bruxelles demande en effet des commentaires qui ne peuvent guère s'appliquer aux autres grandes villes.

Traisons d'abord de Gand, de Liège et d'Anvers. Voici les résultats :

Circonscription de Gand

Partis	Chambre (1950) (%)	Communes (1952) (%)	Chambre (1954) (%)	Chambre (1958) (%)	Communes (1958) (%)
P. S. C.	46,76	41,32	42,33	43,32	43,30
P. S. B.	36,00	35,47	37,22	37,70	32,00
P. L. B.	12,26	13,09	14,93	13,70	13,60
P. C. B.	2,48	—	2,66	0,45	—
V. U.	2,50	—	2,86	4,83	—
Divers	—	10,11	—	—	11,10

Liège (ville)

Partis	Chambre (1.6.58) (%)	Communes (9.10.58) (%)
P. S. C.	31,74	33,46
P. S. B.	42,55	41,52
P. L. B.	17,68	18,53
P. C. B.	5,32	4,96
Divers	2,71	1,53

Anvers (ville) + Hoboken + Zwijndrecht

Partis	Chambre (1.6.58) (%)	Communes (9.10.58) (%)	Anvers (ville)	
			Communes (9.10.58) (%)	
P. S. C.	37,95	41,87	41,65	
P. S. B.	45,65	44,88	43,85	
P. L. B.	11,76	9,38	10,30	off. « Lilar » : 9,74 « Lhonneux » : 1,56
P. C. B.	—	2,48	2,57	
Divers	4,54	1,36	1,56	

Le parallélisme entre les deux élections s'affirme très nettement. Les écarts varient d'un minimum de 0,40 % à Liège à un maximum de 3 % à Anvers. Les partis catholiques réunis obtiennent à peu près le même résultat aux deux élections. La même remarque vaut pour l'ensemble P.S.B., P.L.B., P.C.B. Il est notoire cependant que le parti libéral obtient de meilleurs résultats aux élections communales qu'aux élections législatives. Le P.S.B. pour sa part, connaît le phénomène contraire. Ceci semble dû au petit nombre de personnalités marquantes dans les rangs du P.S.B.

Un parti obtient davantage les mêmes résultats aux élections communales qu'aux élections législatives, s'il applique les principes de sa politique nationale sur le plan communal. C'est ainsi qu'à Gand, où les socialistes ont mené une politique scolaire très dure à l'égard des écoles libres, le P.S.B. a essuyé un échec — échec que l'on retrouve également dans les élections législatives. A Anvers, par contre, les socialistes n'ont pas suivi la politique que le parti menait sur le plan national et ceci a permis aux socialistes d'améliorer leurs positions,

alors que le parti enregistrait un recul général sur le plan législatif.

Les petites listes n'obtiennent guère la confiance du public des grandes villes, tant aux élections communales qu'aux élections législatives.

Quels sont les motifs de cette identité des résultats ?

En premier lieu : l'interférence des intérêts communaux et nationaux dans ces grandes villes.

C'est ainsi que les grands travaux publics (autostrades, installations portuaires) concernent essentiellement les grandes villes. Beaucoup de grandes industries, qui emploient une grande partie de la population ouvrière locale, ont souvent besoin pour leurs exportations, de la bienveillance ou de la protection du gouvernement. Certains problèmes, telle la question scolaire, se posent sur le plan local, mais nécessitent néanmoins une solution nationale. Le facteur religieux influence davantage les élections législatives. Les grands intérêts de l'Eglise et de la communauté chrétienne dépendent bien plus de la politique nationale que des dispo-

sitions fragmentaires prises par les innombrables conseils communaux.

Vient ensuite la structure sociale des grandes villes. C'est dans celles-ci que se concentrent les ouvriers et les employés. Ceux-ci sont divisés en deux blocs, basés sur le système syndical. L'organisation permanente de ces deux groupes permet d'assurer une certaine stabilité parmi le corps électoral. Plus grande sera la proportion d'ouvriers et d'employés dans une commune, plus grande sera la stabilité électorale. Ceci est vrai pour les élections communales, comme pour les élections législatives. Chaque parti tient en effet à triompher dans les deux cas. Voici la proportion des ouvriers et des employés dans les trois grands centres étudiés :

Canton de	Ouvriers (%)	Employés (%)	Total (%)
Gand	51	24	75
Liège	33	31	64
Anvers	52	26	78

(Extrait des « Elections belges » de Roger E. De Smet et René Evalenko. — Annexes cartographiques.)

En réalité, il faut tenir compte du fait que la population ouvrière réside le plus souvent dans la banlieue. Il s'ensuit que le facteur de stabilité électorale joue plus dans les communes de faubourg que dans la commune centrale qui donne son nom à l'agglomération.

Souvent les mêmes candidats se présentent aux deux élections. La présence sur les listes pour les élections législatives de mandataires communaux est logique ; les partis se rendent bien compte que de telles personnalités peuvent attirer l'électeur.

Dans la majorité des grandes agglomérations et des villes importantes, la plupart des candidats pour les élections législatives occupent une fonction au conseil communal. Les chiffres suivants le prouvent de façon éloquente (1) :

Députés chargés d'un mandat communal (après les élections de 1954, par agglomération).

Bourgmestres :

- Anvers : 3 (2 P.S.B. + 1 P.S.C.).
- Gand : 1 (1 P.L.B.).
- Charleroi : 3 (2 P.S.B. + 1 P.L.B.).
- Liège : 4 (4 P.S.B.).

Echevins :

- Anvers : 2 (2 P.S.B.).
- Gand :
- Charleroi : 1 (1 P.S.B.).
- Liège : 2 (1 P.S.B. + 1 P.L.B.).

Conseillers :

- Anvers : 9 (5 P.S.B.+3 P.S.C.+1 Vl. Conc.).
- Gand : 4 (3 P.S.B. + 1 P.S.C.).
- Charleroi : 1 (1 P.S.C.).
- Liège : 5 (2 P.S.B. + 2 P.L.B. + 1 P.S.C.).

Dans l'ensemble du pays, 204 députés occupent un mandat communal. Ils se répartissent comme suit : P.S.C. : 60 ; P.S.B. : 96 ; P.L.B. : 28.

Il semble ressortir de ces faits que le mandat communal sert normalement de tremplin vers la Chambre et le Sénat.

La direction des affaires locales représente un excellent stage de formation pour une activité politique de plus grande envergure.

Le parti désignera bien souvent comme candidat aux élections législatives, un mandataire communal dont l'activité sur le plan local a été appréciée et approuvée par la population.

Un dernier élément qui explique le parallélisme des deux élections dans les grandes villes, est le fait que les deux campagnes électorales sont normalement menées par la même équipe. Le même esprit caractérise évidemment les partis aux deux élections.

Bruxelles et l'agglomération bruxelloise

Le cas de Bruxelles est assez différent. Il faut en effet distinguer Bruxelles-ville de l'agglomération bruxelloise. Voici les résultats de Bruxelles-ville :

Partis	Chambre (1.6.58) (%)	Communales (9.10.58) (%)
P. S. C.	28,12	33,78
P. S. B.	45,14	30,12
P. L. B.	20,54	32,78
P. C. B.	4,52	3,14
Divers	1,68	—

(1) Dans « Le problème des grandes agglomérations », Bibliothèque de l'Institut belge de Science politique, 1957.

Les écarts entre les élections législatives et les élections communales sont assez importants : P. S. C. + 5,66 % ; P. S. B. — 15,02 % ; P. L. B. + 12,24 %. Ceci semble être dû à deux facteurs : la politique de présence du cartel P.S.C.-P.L.B. et l'influence de certaines personnalités. Nous nous bornerons à ce propos à signaler les paroles de M. Rollin qui, lors de son interpellation à la Chambre du 12 novembre 1952, déclara : « C'est un fait que dans les grandes agglomérations et plus spécialement l'agglomération bruxelloise, diverses personnalités comptent des sympathies aussi hors des rangs des corréligionnaires-politiques et recueillent des voix. C'est ainsi que dans l'agglomération bruxelloise, le parti libéral a toujours obtenu aux élections communales des résultats bien supérieurs à ceux des élections législatives » (2).

Par politique de présence, nous entendons désigner la participation active à la direction de la commune. Celle-ci donne lieu en effet aux échevins, en rendant de menus services, de se faire beaucoup de sympathisants parmi la population. Il est évidemment plus facile à un homme politique de réaliser un programme sur le plan communal qui lui est familier et où il peut user plus directement de son influence, que sur le plan national où il se heurte à plus d'éléments d'opposition et de contrôle.

Ce facteur s'accroît avec les ans, plus longtemps on est au pouvoir, plus on a l'occasion de se rendre sympathique au corps électoral. Il est de ce fait bien plus difficile de renverser un collège échevinal qu'un gouvernement. Si l'adage « Le pouvoir use » vaut en politique nationale, il ne s'applique que rarement sur le plan communal.

Peut-être faudrait-il également tenir compte de l'« embourgeoisement » de la classe ouvrière pour expliquer le déclin du P.S.B. à Bruxelles. Ceci se remarque le mieux aux élections communales où les aspects doctrinaires d'un parti sont moins en cause, et où l'opportunisme exerce plus d'influence.

Dans les autres communes de l'agglomération bruxelloise, on retrouve à peu près les mêmes caractéristiques, que dans les autres grands centres : domination exclusive des grands partis et similitude entre les résultats des deux élections.

Ici il est à peu près impossible de donner des résultats comparatifs, étant donné que les cantons ne correspondent guère aux communes. Nous

avons néanmoins calculé la moyenne obtenue par les différents partis lors des élections communales à Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, St Gilles, St Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael, Woluwe St Lambert, Woluwe St Pierre, Evere, Berchem Ste Agathe, Ganshoren. La voici :

P.S.C.	37,68 %
P.S.B.	42,05 %
P.L.B.	18,42 %
P.C.B.	1,25 %
Divers	0,50 %

Voici, d'autre part, la moyenne obtenue par ces mêmes partis dans les cantons auxquels appartiennent ces communes :

P.S.C.	36,79 %
P.S.B.	41,28 %
P.L.B.	17,12 %
P.D.I.T.	0,62 %
P.C.B.	2,40 %
U.N.I.	0,60 %
V.U.	1,12 %
Isolés	0,07 %

En conclusion, il apparaît que dans les grands centres, l'électeur moyen ne fait pas de différence entre les élections communales et les élections législatives. Il vote pour un parti.

On peut se demander si l'autonomie communale des grandes agglomérations ne se borne pas à une fiction. Les bourgmestres et les échevins qui siègent nombreux au Parlement semblent s'accrocher au principe de l'autonomie communale : est-ce par conviction, ou par un sentiment d'auto-défense ?

Les villes moyennes

Passons d'abord en revue quelques résultats représentatifs :

Partis	Chambre (1958) (%)	Communales (1958) (%)
P. S. C.	64,34	69,46
P. S. B.	26,55	28,21
P. L. B.	3,15	—
P. C. B.	0,46	—
V. Un.	5,96	—
Neutres	—	3,45

(2) Annales parlementaires, Sénat, 1952-1953, pp. 15 et sq.

Thuin

Partis	Chambre (1958) (%)	Communes (1958) (%)
P. S. C.	40,70	48,29
P. S. B.	40,51	—
P. L. B.	12,74	49,42
P. C. B.	3,74	—
Indépendants	1,30	—
Isolés	—	2,29

Circonscription Jumet

Partis	Chambre (1958) (%)	Communes (1958) (%)
P. S. C.	19,80	24,55
P. S. B.	62,80	56,47
P. L. B.	7,90	11,77
P. C. B.	7,21	7,19
Autres partis	2,21	—

On peut constater que les grands partis traditionnels (P.S.B., P.S.C., P.L.B.) monopolisent la presque totalité des suffrages. Dans l'ensemble, les cartels formés par le P.S.B.-P.L.B. n'ont guère rencontré de succès auprès des électeurs (3).

Le fait que l'on puisse noter un certain décalage est dû à la différence des intérêts. C'est en raison de ces différences que les grands partis, dans leurs pamphlets pour les élections législatives, publient leur programme sous une forme diversifiée, susceptible d'intéresser les diverses régions.

D'autres facteurs jouent encore : la population ouvrière, facteur de stabilité, est beaucoup moins nombreuse dans les petites villes que dans les grands centres.

D'autre part, les candidats qui s'y présentent ne sont pas toujours membres d'un parti, ce qui leur assure une plus grande indépendance.

Enfin le facteur de la tradition s'exerce plus fortement dans les élections communales, où le cadre est restreint et où l'on remarque moins l'évolution apportée par le temps, que dans les élections législatives où les changements apparaissent plus brutalement et où l'électeur est moins qualifié pour juger de la situation.

Les villages

Faute de pouvoir disposer des résultats des élections législatives dans les villages, il nous sera impossible de présenter une comparaison entre les élections législatives et communales.

Quelques constatations s'imposent. Il faut tout d'abord distinguer les villages ruraux des villages industriels. Les premiers ont une population composée presque exclusivement d'agriculteurs et de journaliers. Ces villages se situent surtout dans les deux Flandres et dans les provinces de Namur et de Limbourg.

Nous constatons que les partis nationaux y ont perdu presque toute influence dans les élections communales. La lutte électorale y est menée par des personnalités locales dont le programme est basé sur les nécessités du moment plutôt que sur une ligne politique établie de longue date. Seconde remarque : on y constate généralement une très grande influence de la tradition. Bien souvent deux partis s'affrontent, dont l'un défend une vague tendance libérale, tandis que l'autre a des principes d'inspiration catholique. Illustrons ces affirmations par deux exemples, pris dans les résultats des élections communales de 1958 :

Loppem (2.557 h.)

Intérêts communaux	58
Liste Van Calloen	893
Liste De Mey	177
Intérêts généraux	416

Bulskamp (764 h.)

Intérêts communaux	58
Intérêts généraux	174
Agriculteurs	238

Un certain opportunisme apparaît toujours dans les élections communales. Le fait que de nombreuses petites listes dissidentes ou particulières s'ajoutent aux listes des grands partis ou prennent leur place, le confirme pleinement.

Ces petites listes se retrouvent presque exclusivement dans les villages ruraux où, sur le plan communal les luttes électorales opposent toujours les notables locaux.

C'est ainsi que l'arrondissement Gand-Eeklo groupant 100 communes, dont un bon nombre de

(3) Beaucoup d'électeurs doctrinaires des deux bords préfèrent s'abstenir que d'admettre un tel compromis. Ce fut notamment le cas pour la liste du cartel de Thuin qui, sous la direction de feu M. Buset n'obtint qu'un succès fort mitigé.

« Les cartels ont été, en général, préjudiciables aux partis associés » déclarait M. Heger, Ministre de l'Intérieur, aux journalistes, après avoir examiné les premiers résultats officiels des élections communales 1958.

rurales, en comprend 52 où se présentent des listes particulières (4).

En guise de conclusion, disons que la caractéristique essentielle des différents types d'élections dans les villages ruraux est très probablement déterminée par l'absence de traits communs entre les intérêts locaux et nationaux.

Les villages industriels.

Par villages industriels, nous entendons les villages dont la population travaille en grande partie, soit dans quelque industrie locale, soit à la ville voisine. Ses habitants semblent donc bien plus susceptibles d'être influencés par l'idéologie politique des villes. Citons à titre d'exemple deux résultats des élections communales de 1958 :

	Berlare (5.400 h.)	Luttre (2.174 h.)	Feluy (2.227 h.)
P.S.C. :	1.645	795	597
P.L.B. :	1.088	164	—
P.S.B. :	933	564	823

Ces chiffres nous révèlent que, dans les villages industriels, les grands partis retrouvent à nouveau leur influence dans les élections communales et y remportent la plupart des suffrages.

La campagne électorale pour les élections communales se résume presque toujours en une lutte de prestige entre les candidats traditionnels et les leaders syndicaux : conséquence immédiate de l'influence des villes qui s'étend progressivement sur ces villages.

D'une façon générale, on constate que les directives des grands partis sont de plus en plus suivies dans les villages industriels d'abord, dans les villages ruraux ensuite. C'est ainsi que l'on a pu calculer qu'en 1958, lors des élections législatives, le P.S.C. avait avancé dans les villages de 5,12 %, tandis que le P.S.B. reculait de 1,88 % (5), ce qui reflète approximativement l'évolution de ces partis dans l'ensemble du pays. On constate donc un parallélisme croissant entre les résultats des élections législatives des villes et ceux des villages, surtout industriels.

Elections communales et politique nationale.

Il arrive donc que les élections communales soient le reflet des élections législatives ; parfois au contraire elles révèlent une évolution de l'opinion

publique, laquelle ne manque pas d'exercer son influence sur l'orientation de la politique nationale.

Quelques exemples puisés dans l'histoire parlementaire confirmeront le fait.

En 1857, après les élections communales défavorables, le premier ministre De Decker « ne voulait pas, » nous dit H. Pirenne, « provoquer le sentiment public. Il se démit, entraînant la chute du cabinet et le roi Léopold I^{er} en acceptant cette retraite... interpréta de même le sens des élections communales. »

En 1884 les élections communales révélèrent clairement une avance des libéraux. Le Roi demanda aux ministres Woeste et Jacobs « s'ils estimaient encore avoir la confiance du pays ». Woeste et Jacobs ne mirent pas longtemps à comprendre et démissionnèrent (6).

Monsieur J. Van Houtte, premier ministre, après les élections communales de 1952, répondant aux interpellations de l'opposition qui invoqua notamment ces deux exemples pour inciter le gouvernement à démissionner à la suite d'élections communales défavorables, ne manqua pas de souligner la relativité des exemples employés (7).

Un exemple plus récent est celui des élections communales d'octobre 1932 qui furent un échec pour les catholiques ; le gouvernement de Renkin ne tarda pas à présenter sa démission au Roi.

Plus près de nous, les élections communales de 1952 mirent en lumière l'affaiblissement général du P.S.C. ; celui-ci fut confirmé lors des élections générales de 1954.

(4) Il est parfois bien difficile de déterminer la tendance exacte de ces petites listes. La dénomination « intérêts communaux » par exemple, incarne dans telle commune des tendances catholiques ou libérales, tandis qu'elle désigne dans un autre village une orientation plutôt socialiste.

(5) Cf. article de M. Evalenko dans « Socialisme », n° 23, 1958.

(6) Ter Linden : Histoire de la Belgique Contemporaine, t. II, p. 157.

(7) « Je crois utile de rappeler qu'en 1857 comme en 1884, la Belgique ne connaissait pas encore ni le suffrage ni la représentation proportionnelle.

» Sous le régime censitaire et par le jeu du scrutin majoritaire, un déplacement de quelques voix pouvait suffire à renverser une majorité parlementaire.

» Comme d'autre part, l'immense majorité des électeurs censitaires habitaient les villes, un changement d'orientation politique, manifesté à l'occasion des élections communales dans ces villes, spécialement les grandes villes, pouvait être considéré comme le signe certain d'un changement prochain dans la majorité aux élections législatives ». Sénat : séance du 12.11.52, Annales parlementaires : 1952-1953, p. 15). »

Dans un communiqué à la presse, Monsieur L. Moyersoen, ministre de l'Intérieur, déclara que les résultats des élections communales ne menaçaient en rien la stabilité du gouvernement. Cependant, lors d'interpellations au Sénat, Messieurs Buisseret et Rolin réclamèrent la dissolution des Chambres, en invoquant comme prétexte les résultats des élections communales (8).

En octobre 1958, les élections communales renforcèrent le gouvernement Eyskens. En fait, entre les mois de juin et d'octobre, toute la vie politique avait été suspendue, dans l'attente des résultats électoraux dont dépendaient l'aboutissement des négociations scolaires et les discussions portant sur la répartition des portefeuilles ministériels.

*
**

La détention du pouvoir local constitue un moyen d'influencer la politique générale.

Sur le plan local le pouvoir est une source d'autorité et d'influence.

Les autorités communales sont en état de rendre des services qui peuvent augmenter considérablement leur prestige. Il y a avantage à détenir le pouvoir local pour pouvoir transformer l'opinion à longue échéance. Les détenteurs du pouvoir local, dans les régions où leur parti est encore relativement faible, peuvent l'installer confortablement grâce à une gestion sympathique et minutieuse, qui aura ses répercussions sur les élections générales.

C'est ainsi que dans l'agglomération bruxelloise, le parti socialiste s'est renforcé là où il était déjà installé, et par contre, a reculé là où il ne gouvernait plus.

On n'ignore pas, d'autre part, combien il est difficile pour un parti de regagner les sièges perdus lors d'une élection communale.

Conclusion générale

S'il était établi que les électeurs votent de façon identique sur le plan communal et national, l'avenir de l'autonomie communale apparaîtrait fort sombre et ceux qui la défendent encore verraient leurs illusions bien compromises.

Cependant il sied de faire une nette distinction

entre l'électeur des petites communes et celui des grandes villes et agglomérations. Nous avons essayé de démontrer que dans ces dernières, l'on constatait particulièrement la déviation sur le plan national des votes émis sur le plan communal.

La concentration des masses électorales dans ces grands centres a pour conséquence que les élections communales exerceront de plus en plus d'influence sur l'orientation de la politique nationale (9).

On pourrait se demander dès lors si l'influence des élections communales sur le plan national ne constitue pas un élément de trouble dans la vie politique de l'Etat ; il arrive en effet, que la préparation d'élections communales durant une législature amène des hésitations dans l'attitude du Gouvernement au pouvoir.

Il semble donc qu'il serait préférable de faire coïncider la date de ces élections et de donner la même durée aux mandats législatifs et aux mandats communaux.

On éviterait ainsi au maximum la période d'incertitude dont il vient d'être question.

Le fait que le système actuel aboutisse à fausser la portée des élections communales est un autre argument qui plaide dans le même sens ; il ne se trouve en effet guère d'électeur qui ne se laisse déterminer dans son vote sur le plan communal, par la résonance qu'aura son choix sur le plan national.

Les élections communales n'ont plus le caractère particulariste qui les marquait autrefois ; elles exercent également une influence sur le plan national. Il faudrait éviter qu'elle s'exerçât au détriment de l'équilibre politique du pays, tel qu'il ressort des indications des élections législatives.

(8) M. Van Houtte répliqua en ces termes : « La Constitution dispose en ces articles 51 et 55 que la Chambre des Représentants et le Sénat sont élus pour quatre ans, mais elle n'ajoute pas « à moins que dans l'intervalle n'ait lieu une élection communale dont le résultat peut s'interpréter comme annonçant une modification de la force des partis sur le plan législatif ». Annales parlementaires : 1952-1953, p. 15). »

(9) Ainsi M. Buisseret déclarait au Sénat après les élections communales de 1952 : « Toute la presse du pays, quelle que soit la langue qu'elle utilise et l'opinion à laquelle elle appartient, a été unanime à commenter ces élections comme des élections de politique générale » (Annales parlementaires, Sénat, 1952-1953, pp. 15 et sq.). Chaque parti qui y verrait intérêt, pourrait interpréter ainsi les élections communales comme ayant une portée nationale. Ce qui ne manquerait pas d'apporter un climat d'instabilité politique regrettable.

